

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Dudswell, tenue au sous-sol de l'église St-Clément, située au 73, rue Main à Dudswell, le 3 juin 2019 à 19 h, à laquelle étaient présents :

Sont présents :
Mme Mariane Paré, maire
M. Alain Dodier, conseiller
Mme Véronick Beaumont, conseillère
M. Michel Gagné, conseiller
Mme Marjolaine Larocque, conseillère
M. Réjean Cloutier, conseiller
Mme Isabelle Bibeau, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL PAR LE PRÉSIDENT

Les membres présents forment le quorum, madame Mariane Paré, maire, agit à titre de présidente et ouvre la séance à 19 h 06

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET MODIFICATION S'IL Y A LIEU
Résolution no 2019-138**

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté

D'ajouter les points suivants :

et que le point divers reste ouvert.

1. Ouverture de la séance du conseil par la présidente
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour et modifications s'il y a lieu
3. Procès-verbaux
 - 3.1 Renonciation à la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et de la séance ajournée du 21 mai 2019
 - 3.2 Adoption des procès-verbaux
 - Séance ordinaire du 6 mai 2019
 - Séance ajournée du 21 mai 2019
4. Suivi des comités
5. Correspondance
 - 5.1 Correspondance générale
 - 5.2 Demandes de dons
 - 5.2.1 Ensemble à vents du Haut-Saint-François
 - 5.3 Cotisations et adhésions
 - 5.4 Demandes d'appui
 - 5.5 Représentations
 - 5.6 Invitations
 - 5.6.1 5 à 7 de la Bienveillance

6. Administration
 - 6.1 Délégation pour la signature des contrats de vente des terrains municipaux de la rue Pauline-Gosselin
 - 6.2 Embauche de l'agent de développement
 - 6.3 Modification du taux de remboursement du kilométrage
 - 6.4 Transfert des services juridiques
 - 6.5 Dépôt des projets – Budget participatif

7. Transport - Voirie
 - 7.1 Trottoirs et bordures de l'hôtel de ville - REPORTÉ
 - 7.2 Réparation des gouttières - REPORTÉ
 - 7.3 Appel d'offres pour l'achat d'un camion 10 roues
 - 7.4 Mandat d'analyse des scénarios pour la location du garage municipal
 - 7.5 Premier versement pour les travaux de la TECQ
 - 7.6 Embauche du directeur aux services techniques - REPORTÉ

8. Sécurité publique

9. Urbanisme
 - 9.1 Adoption de la Politique de gestion durable de l'eau
 - 9.2 Mandat de la patrouille verte
 - 9.3 Étude de caractérisation des plantes aquatiques

10. Hygiène du milieu
 - 10.1 Équipe pour l'éradication de la berce du Caucase
 - 10.2 Suivi des débitmètres

11. Loisir et culture
 - 11.1 Plans et devis pour la réfection de l'église anglicane
 - 11.2 Plans et devis du centre communautaire et de l'hôtel de ville
 - 11.3 Démolition et décontamination du sous-sol de la maison de la culture
 - 11.4 Budget alloué au projet du marché public et du jardin de la Potagerie
 - 11.5 Localisation du projet du jardin de la Potagerie
 - 11.6 Organisation de l'événement Marche/Cours pour le HSF 2020
 - 11.7 Embauche d'un animateur supplémentaire pour le SAE

12. Finances
 - 12.1 Présentation des comptes payés et à payer

13. Avis de motion
 - 13.1 Règlement numéro 2019-252 modifiant le Règlement sur la construction des chemins numéro 2017-231
 - 13.2 Règlement numéro 2019-247 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231
 - 13.3 Règlement numéro 2019-248 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2017-227
 - 13.4 Règlement numéro 2019-249 modifiant le Règlement de construction numéro 2017-228
 - 13.5 Règlement numéro 2019-250 modifiant le Règlement de zonage numéro 2017-226
 - 13.6 Règlement numéro 2019-251 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 2017-229
 - 13.7 Consultation publique porcine

14. Adoption de règlement
 - 14.1 Adoption du projet de Règlement sur les usages conditionnels numéro 2019-247
 - 14.2 Adoption du projet de Règlement de lotissement numéro 2019-248
 - 14.3 Adoption du projet de Règlement de construction numéro 2019-249
 - 14.4 Adoption du projet de Règlement de zonage numéro 2019-250
 - 14.5 Adoption du projet de Règlement sur les permis et certificats numéro 2019-251
15. Divers
16. Période de questions
 - 16.1 Réponses aux questions des citoyens
 - 16.2 Questions des citoyens
17. Points du maire et suivi des activités du mois
18. Clôture de la séance
19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Renonciation de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et de la séance ajournée du 21 mai 2019 Résolution no 2019-139

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et de la séance ajournée du 21 mai 2019.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil renonce à la lecture desdits procès-verbaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Adoption des procès-verbaux Séance ordinaire du 6 mai 2019 et de la séance ajournée du 21 mai 2019 Résolution no 2019-140

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 mai 2019 et de la séance ajournée du 21 mai 2019, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DES COMITÉS

5. CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance générale

La directrice générale dépose un bordereau de la correspondance reçu depuis la séance ordinaire du 6 mai 2019.

5.2 Demandes de dons

**5.2.1 Ensemble à vents du Haut-Saint-François
Résolution 2019-141**

La conseillère Véronick Beaumont déclare son intérêt, mais ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande de commandite dans le cadre des concerts tenus le 31 mai et 1^{er} juin prochain à la Salle Québecor à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a adopté une Politique de dons et commandites;

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une commandite au montant de 100 \$ soit accordée à l'Ensemble à vents du Haut-Saint-François pour l'organisation de leurs concerts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Cotisations et adhésions

5.4 Demandes d'appui

5.5 Représentations

5.6 Invitations

**5.6.1 5 à 7 de la Bienveillance
Résolution 2019-142**

CONSIDÉRANT que le bien-être de la population est une priorité pour l'ensemble du conseil municipal.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE madame Mariane Paré, maire, représentera la Municipalité de Dudswell lors du 5 à 7 de la Bienveillance organisé par la Table des aînés du HSF et sera présente afin d'être à l'écoute des besoins des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION

**6.1 Délégation pour la signature des contrats de vente des terrains municipaux de la rue Pauline-Gosselin
Résolution 2019-143**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en vente des terrains dans le but de permettre l'implantation de nouvelles constructions;

CONSIDÉRANT QUE dans la résolution 2018-130 le conseil a mentionné sa volonté d'intégrer un Règlement d'harmonie pour les propriétés futures sur la rue Pauline-Gosselin.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal mandate madame Mariane Paré, maire, ainsi que madame Marie-Ève Gagnon, directrice générale, pour la signature des contrats de vente pour la totalité des terrains situés sur la rue Pauline-Gosselin dans le secteur Bishopton;

QUE les projets seront déposés préalablement au comité consultatif en urbanisme (CCU) pour évaluation des critères d'intégration du Règlement d'harmonie pour ensuite en faire la recommandation au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 Embauche de l'agent de développement
Résolution 2019-144**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour le poste d'agent au développement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué un comité de sélection pour effectuer l'analyse des candidatures.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ (ALAIN DODIER SE RETIRE)

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de Mme Rachel Boulianne à titre d'agente de développement à compter du 25 juin 2019 sur une base de 35 h par semaine au taux horaire indiqué dans l'échelle salariale à la classe 10 du deuxième échelon.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**6.3 Modification du taux de remboursement du kilométrage
Résolution 2019-145**

CONSIDÉRANT QUE les déplacements effectués dans le cadre des travaux publics ont un impact plus grand sur l'usure des véhicules.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un 20 % soit ajouté sur le taux de remboursement du kilométrage pour les employés utilisant leur véhicule dans le cadre de leurs fonctions au niveau des travaux publics selon la Politique en place.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.4 Transfert des services juridiques
Résolution 2019-146**

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les représentants de la Municipalité soient autorisés à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre avocats et notaires s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Dépôt des projets – Budget participatif

La directrice générale dépose les projets citoyens reçus. Les présents projets feront l'objet d'un vote populaire lors de la fête de la St-Jean. Les projets retenus seront adoptés lors de l'assemblée du mois de juillet. Un budget de 5 000 \$ maximum sera accordé aux projets déposés dans le cadre du budget participatif.

- Terrain de Pickle Ball – 1 900 \$
- Pickle Ball pour tous – 638 \$
- Story Walk – 1 200 \$
- Parc dynamique (nouveau lignage pour la cour d'école) – 3 000 \$

7. TRANSPORT - VOIRIE

7.1 Trottoirs et bordures de l'hôtel de ville (REPORTÉ)

7.2 Réparation des gouttières (REPORTÉ)

**7.3 Appel d'offres pour l'achat d'un camion 10 roues
Résolution 2019-147**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite faire l'achat d'un camion 10 roues usagé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra travailler au déneigement de son territoire dès le prochain hiver;

CONSIDÉRANT QUE le choix du soumissionnaire devra faire l'objet d'une résolution ultérieure du conseil municipal.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise le lancement d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion 10 roues usagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.4 Mandat d'analyse des scénarios pour la location du garage municipal
Résolution 2019-148**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a fait le choix de faire certains travaux en régie;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa planification stratégique une orientation a été priorisée en ce qui a trait à l'amélioration du réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la location d'un garage est à prévoir pour l'année 2019.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal mandate l'administration pour effectuer l'analyse des scénarios pour la location du futur garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.5 Premier versement pour les travaux de la TECQ
Résolution 2019-149**

CONSIDÉRANT QU'environ 50 % des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et de reconstruction de la chaussée ont été effectués dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur des travaux, T.G.C. inc. demande un premier paiement au montant de 442 564.85 \$.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'un premier versement par chèque soit libellé à l'entrepreneur T.G.C inc. au montant de 442 564.85 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Embauche du directeur aux services techniques (REPORTÉ)

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. URBANISME

**9.1 Adoption de la Politique de gestion durable de l'eau
Résolution 2019-150**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration d'une *Politique de gestion durable de l'eau* en partenariat avec un sous-comité du comité consultatif en environnement (CCE) nommé le comité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le projet de *Politique de gestion durable de l'eau* ainsi que le Plan d'action 2019-2020-2021 rédigés par le comité de l'eau ont été présentés le 23 mai 2019 au CCE;

CONSIDÉRANT QUE le CCE recommande au conseil municipal d'adopter la *Politique de gestion durable de l'eau* ainsi que le Plan d'action 2019-2020-2021 présentés par le comité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le CCE recommande au conseil municipal d'octroyer le budget de 15 000 \$ dédié à la protection des plans d'eau aux deux éléments suivants :

- Mandat de caractérisation des plantes aquatiques des plans d'eau;
- Application réglementaire au niveau des bandes riveraines.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal adopte la *Politique de gestion durable de l'eau* ainsi que son Plan d'action 2019-2020-2021;

QUE les priorités 2019 du CCE soient mises en œuvre pour un maximum de 15 000 \$ plus taxes applicables;

QUE le CCE soit mandaté pour le suivi du Plan d'action 2019-2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Mandat de la patrouille verte Résolution 2019-151

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa campagne de sensibilisation *J'y participe* la Municipalité de Dudswell a fait appel à deux stagiaires en environnement, qui formeront la patrouille verte, afin de parcourir l'ensemble du territoire pour aller à la rencontre des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE dans la planification stratégique une orientation cible une gestion intégrée et responsable des déchets;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la patrouille verte est de sensibiliser les citoyens sur le choix du bon bac lorsqu'ils doivent se départir de leurs matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la patrouille verte a travaillé à l'élaboration d'une programmation pour atteindre ses objectifs;

CONSIDÉRANT QUE cette programmation a été déposée et présentée à l'ensemble du conseil.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ISABELLE BIBEAU, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal invite la population à être à l'écoute des conseils et des recommandations partagés par la patrouille verte pour ainsi réduire la quantité de matières résiduelles dirigées au site d'enfouissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Étude de caractérisation des plantes aquatiques Résolution 2019-152

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le Plan d'action 2019-2020-2021 de la *Politique de gestion durable de l'eau* recommandé par le comité consultatif en environnement (CCE);

CONSIDÉRANT QUE l'organisme le Rappel a fait parvenir une soumission à la Municipalité pour l'étude de caractérisation des plantes aquatiques pour le lac Miroir, le lac d'Argent et pour une section de la rivière Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de caractérisation des plantes aquatiques est une priorité énoncée par le comité de l'eau et le CCE pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un budget de 15 000 \$ pour le suivi de la qualité de l'eau.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le mandat de caractérisation des plantes aquatiques soit priorisé et octroyé à l'organisme le Rappel pour le lac Miroir, le lac d'Argent et une section de la rivière Saint-François pour un montant maximal de 8 310 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 Équipe pour l'éradication de la berce du Caucase Résolution 2019-153

CONSIDÉRANT QUE depuis 2018 une équipe a été formée pour limiter l'étalement de la plante envahissante nommée la berce du Caucase;

CONSIDÉRANT QUE nous avons adopté un budget de 5 000 \$ pour des honoraires.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale soit autorisée à payer les frais pour l'équipement et l'embauche de main-d'œuvre responsable de faire l'éradication de la berce du Caucase pour un montant maximal de 5 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2 Suivi des débitmètres Résolution 2019-154

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit fournir une validation des débitmètres dans le cadre du Formulaire annuel de l'usage de l'eau potable demandé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu une soumission de monsieur François Beaumont pour la mesure des débitmètres des usines d'épuration des eaux et de traitement des eaux.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal octroie le mandat d'évaluation des débitmètres à monsieur François Beaumont pour un montant maximal de 938,23 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LOISIR ET CULTURE

**11.1 Plans et devis pour la réfection de l'église anglicane
Résolution 2019-155**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu à son budget la restauration de l'église anglicane;

CONSIDÉRANT QUE les trois firmes d'architectes suivantes ont été invitées à déposer des offres de services pour la préparation des plans et devis :

Jubinville et Associés	David Leslie Architecte	ADSP architecture + design
10 000 \$ avant taxes	14 800 \$ avant taxes	21 500 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT QUE des services d'ingénierie en structure s'ajouteront aux horaires ainsi qu'une étude géotechnique du sol.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ (MICHEL GAGNÉ SE RETIRE)

QUE le mandat de préparation des plans et devis pour l'église anglicane soit accordé à la firme d'architectes Jubinville et Associés pour un montant maximal de 10 000 \$ plus taxes applicables;

QUE les services d'ingénierie en structure soient accordés à la firme Dugré pour un montant maximal de 5 000 \$ plus taxes applicables;

QUE l'étude géotechnique du sol soit faite par la firme FNX pour un montant maximal de 3 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE les montants soient affectés au poste budgétaire des immobilisations 23 08000 012.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**11.2 Plans et devis du centre communautaire et de l'hôtel de ville
Résolution 2019-156**

CONSIDÉRANT QUE des travaux majeurs doivent être effectués dans le centre communautaire et dans l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE nous devons élaborer des plans et devis techniques pour l'ensemble des projets de restauration majeure effectués dans nos bâtiments publics;

CONSIDÉRANT QUE nous avons déjà débuté des réflexions avec la firme d'architectes Jubinville et Associés;

CONSIDÉRANT QUE la firme Jubinville et Associés nous a fourni une soumission pour les plans et devis du centre communautaire et de l'hôtel de ville au montant de 10 691.32 \$ et de 9 500 \$ plus taxes applicables.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réalisation des plans et devis pour le centre communautaire et l'hôtel de ville soit octroyée à la firme d'architecture Jubinville et Associés pour la somme maximale

de 9 500 \$ plus les taxes applicables pour le centre communautaire et de 10 691,32 \$ plus les taxes applicables pour l'hôtel de ville;

QUE le montant soit affecté au poste 02 62100 419 au budget des opérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.3 Démolition et décontamination du sous-sol de la maison de la culture
Résolution 2019-157**

CONSIDÉRANT QUE le sous-sol de la maison de la culture a été endommagé depuis plusieurs années par l'eau, créant ainsi un milieu propice à la prolifération de champignons;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de santé, une partie du sous-sol doit être dégarnie par un entrepreneur spécialisé en décontamination;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de l'entreprise Phoenix au montant de 11 605 \$ avant taxes.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le contrat de dégarnissage et de décontamination d'une partie de la maison de la culture située au 900, rue du Lac dans le secteur Marbleton soit octroyé à l'entreprise Phoenix au montant de 11 605 \$ plus taxes applicables;

QUE le montant de 11 605 \$ soit pris dans l'enveloppe prévue pour la restauration d'une partie des trottoirs au poste 23 04000 025 au budget des immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.4 Budget alloué au projet du marché public et du jardin de la Potagerie
Résolution 2019-158**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une subvention de 25 000 \$ dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés pour la mise en œuvre d'un marché public ancestral et de la Potagerie.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale en collaboration avec le comité de citoyens, responsables du marché ancestral et de la Potagerie, à effectuer les dépenses prévues dans la demande de subvention pour un montant maximal de 25 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.5 Localisation du projet de la Potagerie
Résolution 2019-159**

CONSIDÉRANT QUE le comité de citoyens responsable de la mise en place du jardin de la Potagerie souhaite utiliser le terrain portant le numéro de lot 4 198 339 situé sur la rue Main dans le secteur Bishopton;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des besoins et des opportunités a été effectuée par le conseil municipal.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME MARJOLAINE LAROCQUE, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise l'implantation de la Potagerie sur le terrain portant le numéro de lot 4 198 339, pour une superficie approximative de 8 000 mètres carrés, pour une période indéterminée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.6 Organisation de l'événement Marche/Cours pour le HSF 2020
Résolution 2019-160**

La conseillère Isabelle Bibeau déclare son intérêt, mais ne participe pas à la discussion et ne vote pas sur la proposition.

CONSIDÉRANT QUE le comité de loisir du Haut-Saint-François organise chaque année un événement régional sous le nom Marche et cours pour le HSF;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Dudswell n'a jamais reçu l'événement dans les années antérieures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Dudswell a de l'intérêt pour participer activement dans l'organisation de l'événement Marche/Cours pour le HSF 2020.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal dépose une demande au comité de loisir du HSF pour accueillir en 2020 l'événement Marche/Cours pour le HSF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11.7 Embauche d'un animateur supplémentaire pour le SAE
Résolution 2019-161**

CONSIDÉRANT QUE le Service d'Animation Estivale (SAE) offrira un groupe plus adapté pour les enfants de 10 à 12 ans;

CONSIDÉRANT QUE plus de 50 enfants se sont inscrits au camp de jour 2019.

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale soit autorisée à faire un appel de candidatures jusqu'au 10 juin et à procéder à l'embauche d'un nouvel animateur pour occuper le poste d'animateur pour le groupe des 10-12 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. FINANCES

**12.1 Présentation des comptes payés et à payer
Résolution no 2019-162**

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la liste des comptes payés et à payer telle que présentée et d'autoriser le paiement à savoir :

3155	Meubles BDM+ INC.	Entreposage de matériels	459.90
3156	François Beaumont	Honoraires - e-u, e-p & barrages	493.68
3157	9146-8801 Québec inc.	Entretien & réparation - réseau routier	375.10
3158	Briand Entretien General inc.	Nettoyage des nappes	103.48
3159	La Cartoucherie	Fourniture de bureau	202.94
3160	BMR G. Doyon inc.	Entretien et réparation – H.V.	920.92
3161	Chambre de commerce du HSF	Inscription – brunch	20.00
3162	COMAQ	Inscription - maîtrise préparation budgétaire	534.63
3163	Vivaco Groupe Coopératif	Divers - sacs de recyclage	1672.55
3164	Déneigement Fontaine Gadbois	Achat de niveleuse – voirie	68,479.11
3165	Fonds d'information	Mutations - mars 2019	35.35
3166	Génératrice Drummond	Entretien préventif	693.12
3167	Groupe Ultima inc.	Assurance générale – 2019	38396.00
3168	J.N. Denis inc.	Entretien – camion	487.49
3169	Lazure Mario	Honoraires - voirie (rés. 2018-349)	1849.00
3170	Ô Jardins d'Églantine	Sac de thé cadeaux - fête des bénévoles	298.78
3171	Place 112	Essence – voirie	544.12
3172	R. Chabot, G. Thornton	Analyse comptable projet voirie municipale	5967.61
3173	Régie intermunicipale	Enfouissement de déchets	5623.99
3174	ANNULÉ	-	-
3175	Sur Mesure Magazine	Acompte - contrat de service (Saint-Jean)	100.00
3176	Tech-Nic Réseau Conseil	Support technique – informatique	96.46
3177	La Tribune	Offre d'emploi	248.35
3178	Regie Inter. des Hameaux	Collecte ordures, récupération et compost	9349.42
3179	Ascenseur de l'Estrie	Entretien & réparation - H.V.	543.26
3180	Québec inc.	Remplacement - ponceau (Beaulé)	733.72
3181	Groupe Cameron	Contrat de service (période d'un an)	1149.75
3182	BMR G. Doyon inc.	Entretien & réparation - H.V	302.75
3183	Daoust Marie – Ève	Frais de déplacement - e-u & e-p	208.18
3184	Informatique Inpro	Équipement informatique	604.59
3185	J.M. Laroche inc.	Entretien & réparation - lumières de rue	285.44
3186	J.N. Denis inc.	Entretien & réparation - véhicule incendie	443.65
3187	M.R.C. du HSF	Téléphonie IP & fibre optique	1045.67
3188	Municipalité Weedon	Honoraires - réseau e-p & e-u	3729.04
3189	Gestion Daniel Munkittrick inc.	Entretien & réparation - réseau routier	1055.26
3190	Pg Solutions inc.	Service professionnel - backup	172.46
3191	Productions Hugues Pomerleau	Acompte - animation 23 juin 2019	833.57
3192	Régie incendie DLW	Essence - véhicule incendie	330.90
3193	Postes Canada	Frais de poste	500.00
3194	Solutek Informatique	Équipement informatique – ordinateur	995.78
3195	Filgo Energie/Thermoshell	Huile à chauffage - salle paroissiale	1128.34
3196	BMR G. Doyon inc.	Pièces & accessoires – réseau	829.46
3197	Les Éditions Juridiques Fd	Renouvellement & m-à-j – 2019	77.70
3198	Eurofins Environex	Analyses - laboratoire e-p	360.96
3199	Ergo 2000 Sherbrooke inc.	Ergonomiques des postes de travail	1552.16
3200	Fonds de l'information	Mutations - avril 2019	30.30
3201	Ipl inc.	Achat -bacs de compost	37214.03
3202	J.N. Denis inc.	Entretien & réparation - véhicule incendie	5.29
3203	Lazure Mario	Honoraires professionnels – voirie	2306.00
3204	MRC du HSF	Support technique – informatique	410.67
3205	Quincaillerie N.S. Girard inc.	Pièces & accessoires – voirie	450.26
3206	R. Chabot, G. Thornton	Vérification comptable - 2018 (finale)	6289.13
3207	Scies à Chaines	Pièce & accessoire – voirie	206.90
3208	Postes Canada	Frais de poste	500.00
3209	Telnek inc.	Service d'appel d'urgence	117.75
3223	Cynthia James	Contrat de vidanges - 2018-2019	818.33

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

3224	ANNULÉ	-	-
3225	ANNULÉ	-	-
3226	Yves Manseau	Entretien & réparation - réseau routier	1377.18
3227	Chambre de commerce du HSF	Inscription - Tournoi de golf East Angus	298.93
3228	9146-8801 Québec inc.	Entretien & réparation - réseau routier	8926.42
3229	BMR G. Doyon inc.	Entretien & réparation - H.V.	3703.51
3230	Cherbourg	Produits d'entretien ménager	248.87
3231	Le Groupe Sports-Inter Plus	Achat d'équipement – parc	2084.04
3232	Jt Enviro Expert- Conseil	Inspection d'installation septique avec rapport	500.00
3233	Location Ideale enr.	Location – compacteur	111.08
3234	Municipalité Weedon	Honoraire - réseau e-p & e-u	3082.14
3235	Robitaille Équipement inc.	Entretien & réparation – niveleuse	4403.54
3236	Trans. Et Exc. Stephane Nadeau	Entretien & réparation - réseau routier	8891.96
3237	USD	Achat - bacs de recyclage	2078.34
3238	Ascenseur de l'Estrie	Service d'entretien trimestriel	229.95
3239	Corp. chemins des Cantons	Participation 2019	1300.00
3240	Lafond Hugues	Récupération de chevreuil	344.93
3241	Monty Sylvestre	Honoraire juridique- Rencontre annuelle	1043.19
3242	Pg Solutions inc.	Formation comptabilité de base	287.44
3243	Projex Media	Exploration & Identité visuelle	1724.63
3244	Régie intermunicipale	Enfouissement Dechets	4554.14
3245	Régie incendie DLW	Quote-part et essence	43712.74
3246	Agritex	Achat de tondeuse – voirie	8062.05
3247	ANNULÉ	-	-
Prélèvement			
82-85	Bell Canada	Téléphone	416.22
86-101	Hydro-Québec	Électricité	18077.67

Le tout pour un montant total de 317 642.27 \$

Un montant de 44 883.38 \$ a été versé en salaire pour la période du 1er au 31 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. AVIS DE MOTION

13.1 Modification du Règlement 2009-154 sur les normes de construction des chemins

Le conseiller Alain Dodier donne avis que lors d'une prochaine séance du conseil municipal la modification du Règlement 2009-154 sur la construction des chemins sera adoptée.

13.2 Règlement numéro 2019-247 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231

Le conseiller Michel Gagné donne avis qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement dont l'objet est d'ajouter aux critères d'évaluation l'obtention d'un certificat d'occupation commerciale pour les nouvelles résidences de tourisme.

13.3 Règlement numéro 2019-248 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2017-227

Le conseiller Alain Dodier donne avis qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement dont l'objet est de modifier la largeur d'emprise des nouvelles rues situées ailleurs qu'en zone de villégiature « VIL ».

13.4 Règlement numéro 2019-249 modifiant le Règlement de construction numéro 2017-228

Le conseiller Michel Gagné donne avis qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement dont l'objet est de ne plus autoriser de construction sur sonotubes de béton ou pilotis de bois.

13.5 Règlement numéro 2019-250 modifiant le Règlement de zonage numéro 2017-226

Le conseiller Alain Dodier donne avis qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement dont l'objet est de :

1. Modifier l'encadrement des fermettes afin de réduire leur nombre, leur superficie et d'encadrer les espèces et le nombre d'animaux autorisés en fonction de la superficie du terrain;
2. Clarifier les dispositions encadrant les activités artisanales légères afin qu'elles soient réalisées à l'intérieur d'une habitation unifamiliale isolée.

13.6 Règlement numéro 2019-251 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 2017-229

Le conseiller Michel Gagné donne avis qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement dont l'objet est de modifier la tarification de certains permis et certificats.

**13.7 Consultation publique porcine
Résolution 2019-163**

CONSIDÉRANT QUE la réception du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC) le 26 avril 2019, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) pour l'augmentation de la production annuelle de phosphore d'un élevage de suidés sur le lot 4 199 807;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la LAU (ARTICLE 165.4.1 à 165.4.19), une assemblée de consultation publique doit obligatoirement être tenue pour ce genre de projet par la Municipalité locale ou la MRC.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité de Dudswell tiendra une consultation publique pour l'augmentation de la production annuelle de phosphore d'un élevage de suidés sur le lot 4 199 807;

QUE la directrice générale a le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devra être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. ADOPTION DE REGLEMENT

**14.1 Adoption du projet de Règlement sur les usages conditionnels numéro 2019-247
Résolution 2019-164**

CONSIDÉRANT QU'est en vigueur sur le territoire de la municipalité le Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux règlements d'urbanismes ont été discutées lors de deux rencontres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), soit une tenue le 16 janvier 2019 et l'autre le 20 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le CCU jugeait pertinent d'ajouter aux critères d'évaluation l'obtention d'un certificat d'occupation commerciale pour les nouvelles résidences de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Dudswell juge approprié de modifier le Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231 afin d'ajuster certaines dispositions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est régie par *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que les articles du Règlement sur les usages conditionnels numéro 2017-231 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR ALAIN DODIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal d'adopte comme projet de Règlement 2019-247 sur les usages conditionnels de manière à modifier le Règlement 2017-231;

QUE la directrice générale a le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devra être déposé dans une séance ultérieure au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Adoption du projet de Règlement de lotissement numéro 2019-248 Résolution 2019-165

CONSIDÉRANT QU'est en vigueur sur le territoire de la municipalité le Règlement de lotissement numéro 2017-227;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux règlements d'urbanismes ont été discutées lors de deux rencontres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), soit une tenue le 16 janvier 2019 et l'autre le 20 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le CCU jugeait pertinent de modifier la largeur d'emprise des nouvelles rues situées ailleurs qu'en zone de villégiature « VIL »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Dudswell juge approprié de modifier le Règlement de lotissement numéro 2017-227 afin d'ajuster certaines dispositions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est régie par *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que les articles du Règlement de lotissement numéro 2017-227 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal d'adopte comme projet de Règlement 2019-248 sur les usages conditionnels de manière à modifier le règlement 2017-227;

QUE la directrice générale a le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devra être déposé dans une séance ultérieure au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.3 Adoption du projet de Règlement de construction numéro 2019-249
Résolution 2019-166**

CONSIDÉRANT QU'est en vigueur sur le territoire de la municipalité le Règlement de construction numéro 2017-228;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux règlements d'urbanismes ont été discutées lors de deux rencontres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), soit une tenue le 16 janvier 2019 et l'autre le 20 février 2019;

QUE le conseil municipal d'adopte comme projet de Règlement 2019-249 sur les constructions de manière à modifier le Règlement 2017-228;

CONSIDÉRANT QUE le CCU jugeait pertinent de ne plus autoriser de construction sur sonotubes de béton ou pilotis de bois;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Dudswell juge approprié de modifier le Règlement de construction numéro 2017-228 afin d'ajuster certaines dispositions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que les articles du Règlement de construction numéro 2017-228 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale a le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devra être déposé dans une séance ultérieure au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.4 Adoption du projet de Règlement de zonage numéro 2019-250
Résolution 2019-167**

CONSIDÉRANT QU'est en vigueur sur le territoire de la municipalité le Règlement de zonage numéro 2017-226;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux règlements d'urbanismes ont été discutées lors de deux rencontres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), soit une tenue le 16 janvier 2019 et l'autre le 20 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le CCU jugeait pertinent de modifier l'encadrement des fermettes afin réduire leur nombre, leur superficie et d'encadrer les espèces et le nombre d'animaux autorisés en fonction de la superficie du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le CCU jugeait pertinent de clarifier les dispositions encadrant les activités artisanales légères afin qu'elles soient réalisées à l'intérieur d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Dudswell juge approprié de modifier le Règlement de zonage numéro 2017-226 afin d'ajuster certaines dispositions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que les articles du Règlement de zonage numéro 2017-226 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi.

IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN CLOUTIER, CONSEILLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal d'adopte comme projet de Règlement 2019-250 sur le zonage de manière à modifier le Règlement 2017-226;

QUE la directrice générale a le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devra être déposé dans une séance ultérieure au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14.5 Adoption du projet de Règlement sur les permis et certificats numéro 2019-251
Résolution 2019-168**

CONSIDÉRANT QU'est en vigueur sur le territoire de la municipalité le Règlement sur les permis et certificats numéro 2017-229;

CONSIDÉRANT QUE des modifications aux règlements d'urbanismes ont été discutées lors de deux rencontres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), soit une tenue le 16 janvier 2019 et l'autre le 20 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le CCU jugeait pertinent de modifier la tarification de certains permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Dudswell juge approprié de modifier le Règlement sur les permis et certificats numéro 2017-229 afin d'ajuster certaines dispositions;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et que les articles du Règlement sur les permis et certificats numéro 2017-229 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal d'adopte comme projet de Règlement 2019-251 sur les permis et certificats de manière à modifier le Règlement 2017-229;

QUE la directrice générale a le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé dans une séance ultérieure au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 DIVERS

16 PÉRIODE DE QUESTIONS

16.4 Réponses aux questions des citoyens

16.5 Période de questions des citoyens

Environ __ personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresse en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

17 POINTS DU MAIRE ET SUIVI DES ACTIVITÉS DU MOIS

18 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame Mariane Paré, maire, déclare la séance close.

19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur Michel Gagné, conseiller, propose la levée de la séance à 20 h 13.

Mariane Paré
Maire

Marie-Ève Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière